

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1968

68165
OBJET : Instance N°
devant le ~~Cadet~~
Affaire LE LAN :
désignation d'un
Avocat.

Le treize décembre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 décembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, NAULIN, POUGET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMEQ, BERLAND, TETARD, REIX, STIPAL, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
M. BOUCHET par M. VULTAGGIO
M. OSQUIGUIL par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par jugement du 17 mai 1968, Le Tribunal Administratif de BORDEAUX a donné gain de cause à la dame LE LAN, dans l'affaire qui l'opposait à la Ville. (dégats dus au feu à l'artifice du 15 Août 1965).

ur les conseils de la Compagnie d'Assurance "L'EUROPE" qui assure la Ville en responsabilité civile, il semble souhaitable d'interjeter appel de ce jugement et de porter l'instance devant la juridiction supérieure, c'est à dire le Conseil d'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Jugement du Tribunal Administratif de BORDEAUX du 15 mai 1968,

Vu la lettre de la Compagnie d'Assurances "L'EUROPE" du 26 novembre 1968,

DECIDE :

- d'interjeter appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat.
- d'autoriser Maître ROUVIERE, Avocat de la Compagnie L'EUROPE au Conseil

.....

d'Etat, demeurant 11, rue Stanislas à PARI, à ester en Justice dans le litige, opposant la Ville à Mme LE LAN, qui va être évoqué à une prochaine audience du Conseil d'Etat.

Fait à ROYAN, les jour, mois et an subits
Ont signé au registre M. les Membres présents,

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Adjoint délégué,



VU

ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Prefet

24 DEC. 1968

Handwritten signature of the Sub-Prefect.